



ORDRE du JOUR de la REUNION du 26 septembre 2024

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins CDOM 42

8 rue de l'Artisanat, 42270 Saint-Priest en Jarez

De 18 h à 20 h

Présents

Isabelle BRUYAS médecin réanimateur Mutualité de la Loire ; Marie Claire CHALVET directrice IEM ; Martine CHAVAS psychologue CH de Firminy ; Monique GAUTHERON médecin MPR CHUSE ; Rabahi HANIFA cadre de santé HPL et membre du comité éthique HPL ; Marine GODIN étudiante de médecine; Cécile NEYRET Médecin CH Saint Bonnet le Château ; Yves PARTRAT secrétaire général CDOM42 ; Pierre POURNIN psychologue HPL ; Philippe TERRAT directeur médical AESIO EHPAD ; Pascale VASSAL médecin Soins palliatifs, CHUSE ; Marie Noëlle VARLET, gynécologue CHUSE ; Bertrand VIALATTE Directeur UDAF 42

Excusés

Christian AUBOYER, médecin réanimateur; Rachel BORIE directrice Adjointe CH Claudinon et CH Firminy ; Laure CHAMBON IDE Service de soins palliatifs CHUSE ; Marie Caroline DELANNOY-GALLOT, philosophe ; Nicole GIRAUDIER sage-femme CHUSE ; Sylvie JAY réanimateur CH Annonay ; Jean François JANOWIAK, médecin généraliste, président du conseil de l'Ordre, Saint Etienne ; Blandine MARCELLIN Médecin EMSP Forez ; Barbara MTEIREK médecin coordonnateur EHPAD ; Marie Mudard formatrice à la Croix Rouge Française ; Mariana PERNEA Médecin EMSPS CH Ardèche Nord ; Damien PONSONNET médecin HAD Santé à domicile ; Martine VIAL directrice EHPAD mutualiste Automne;

Accueil

Hommage à François Giraud, médecin SAMU décédé le 25 septembre 2024

1. Pourquoi et comment formaliser une démarche éthique en EHPAD ?

Cette demande nous est faite par le Dr Cécile Neyret médecin coordonnateur de l'EHPAD de l'hôpital local de Saint Bonnet-le-Château qui comprend un SMR, une USLD et un EHPAD.

Constats

- Dans les institutions, il existe de nombreuses obligations voire injonctions des ARS pour développer la réflexion notamment en ce qui concerne la démarche éthique. Comment la mettre en place en sachant, comme nous l'explique le Dr Neyret, que dans son EHPAD il existe déjà de nombreux groupes de travail tels que l'humanité, les soins palliatifs et douleur

Réponses, expériences, témoignage

1) *Instance éthique 43* est un comité éthique hors hôpital qui, pour répondre à la demande des soignants des EHPAD, a signé des conventions avec les EHPAD qui, s'ils le souhaitent peuvent saisir l'instance éthique qui répond très vite, en 2024 23 saisines. Lors de la signature des conventions, l'instance éthique 43 propose des formations de « sensibilisation » à l'éthique à l'ensemble des personnels des EHPAD signataires. Il y a là bien sûr, la nécessité des soignants à adhérer au projet.

2) *Comité éthique (CE) interne à l'établissement médico-social* (EHPAD de Chavassieux) organise une rencontre par trimestre ; il est noté ici l'importance de nommer la problématique « Quel est le dilemme éthique ? ». L'objectif de ce CE est de permettre de développer la réflexion éthique au quotidien afin d'infuser l'éthique de l'intérieur.

3) *Comité éthique à la clinique mutualiste* qui fonctionne bien. Exemple de dilemme éthique « la transfusion pour les témoins de Jéhovah : que faire ? »

4) Réflexion éthique sur la place d'un comité éthique dans un *institut médico éducatif (IME)* menée par une directrice d'un IME pour son travail de mémoire dans le cadre d'un DIU éthique en santé. Elle a fait un état des lieux par un questionnaire pratico-

pratique. Par rapport aux réponses, il est essentiel de mettre en regard un plan d'action et donner du sens à son métier.

Quelques règles générales de fonctionnement

- Attention dans les institutions médico-sociales, de pas confondre les groupes de réflexion éthique avec les conseils de vie sociale (CVS)
- Réfléchir à la place des usagers dans ces comités éthiques
- Que ce soit en EHPAD, en IME, en établissement sanitaire, il est important de donner la parole à tout le monde, d'avoir un droit à l'indignation, de valoriser la parole de chacun, d'avoir pour les médecins et les cadres de santé un devoir d'humilité, d'éviter toutes relations hiérarchiques.
- Lors de la création d'un comité éthique, il est primordial de bien définir son rôle, ses objectifs ; établir un cadre à respecter par chacun ; chaque participant le fera sur la base du volontariat
- Pour tous les établissements médico-sociaux, il nous semble intéressant de garder un lien (convention) avec un comité expert car il existe un risque rapide d'épuisement
- Pour un établissement médico-social, il est plus facile de mettre en place, d'animer et de faire perdurer une démarche éthique plutôt qu'un comité éthique.
- L'éthique, c'est supporter ensemble une situation difficile

2. Formalisation d'une fiche de saisine de Terre d'éthique

Proposition de créer un document de « Saisine » pour uniformiser les demandes à Terre d'éthique et de les mettre sur le site internet

Présentation de 2 modèles un élaboré par Martine Vial et l'autre par l'instance éthique 43
A l'unanimité, nous faisons le choix du document créé par Martine, un grand merci à elle.

3. Fonctionnement

- Création d'un bureau : qui est partant ?
- Convention avec EHPAD, HAD, MAS, Hopital local avec Terre d'éthique par l'intermédiaire de l'espace de réflexion éthique Auvergne Rhône-Alpes EREARA
- Comment traiter les saisines ?

- soit pas d'urgence et on demande aux personnes qui ont saisi Terre d'éthique de venir présenter le dilemme éthique rencontré lors d'une rencontre de Terre d'éthique
- soit il est demandé une réponse plus rapide alors nécessité de créer une équipe de personnes, membres de Terre d'éthique qui s'engage à intervenir assez rapidement (besoin de 2 à 3 personnes ressources par saisi) ; établir avec ce groupe les modalités pratiques d'intervention

4. Date et thème de notre prochaine rencontre

Le jeudi 5 décembre à 18h